

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres le 12 février. — Prix des fonds — Réd. 77 1/2; cons. 92 1/8; cons. à terme, 92 1/2. C. de la banque, 000 0/0.

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 11 février. — M. N. Calvert présente un bill tendant à prévenir la subornation et la corruption dans les élections du bourg d'East-Retford et à étendre le droit de voter au canton de Basselaw. Cette question a été si souvent débattue à la même chambre, qu'on ne pouvait guère s'attendre à voir produire des argumens nouveaux. La discussion a été assez intéressante cependant en ce qu'elle a donné occasion à M. O'Connell de faire preuve de son adresse en plaidant devant un tribunal nouveau pour lui, et en ce qu'elle a servi de texte pour M. Huskisson à une leçon de politique, plus remarquable par le grand nombre et les personnalités de ses épisodes, que par une solide doctrine constitutionnelle ou une argumentation correcte et logique.

M. Peel en répliquant aux allusions de MM. Huskisson et Grant, a entièrement terrassé ses adversaires. Après le rejet d'un amendement proposé par M. Tennyson, le bill a été adopté à une majorité de 99 voix. (Times.)

L'amendement de M. Tennyson, qui tendait à transférer à la ville de Birmingham le droit d'élection du canton de Basselaw, n'a été rejeté qu'à une majorité de 27 voix. Nous pensons que cette faible majorité engagera M. Peel à sacrifier Basselaw aux intérêts d'un endroit aussi important que Birmingham. Mais peut-être les ministres ont-ils l'intention de soutenir la motion du lord John Russell, et d'accorder des représentans à Manchester, Birmingham et Leeds. Pourquoi a-t-on souffert jusqu'aujourd'hui que ces villes n'envoyassent pas de membres au parlement? C'est ce que nous ne saurions dire, mais ce qui est certain, que les ministres y consentent ou non, c'est qu'on ne saurait différer plus longtemps de satisfaire aux justes prétentions formées par ces villes, de se voir représentées à la chambre. (Sun.)

Dans la séance du parlement du 8 janvier, sir R. Wilson a donné occasion à une déclaration importante, faite par M. Peel, et relative à Cuba. Il en résulte que, si la guerre que l'Espagne fait à ses anciennes colonies continue, l'Angleterre ne se chargera de protéger l'île de Cuba, qu'autant que les habitudes de guerre entre les peuples civilisés, seront respectées, et que les esclaves de Cuba ne s'armeront pas contre leurs maîtres. Mais, même dans ce cas, l'Angleterre réfléchirait encore avant de se mêler de la dispute; elle n'y prendra part que quand la vie et la propriété des habitans de ses propres îles dans les Indes-Occidentales seront en danger.

## FRANCE.

Paris, le 12 février. — Le roi a reçu aujourd'hui, en audience particulière, M. Berryer fils, député. — On lit dans le National: « Le paquebot anglais, qui doit avoir quitté le Brésil le 20 décembre, porte M. Mascarenha et des dépêches de don Pedro, qui sont l'ultimatum de l'empereur sur les affaires de Portugal. On attend les moyens de faire la guerre à don Miguel; et, dans l'état du Portugal, la menace seule équivaut à la victoire. — Une lettre de Londres, du 9, s'exprime ainsi au sujet du prince Léopold: « Le prince demande qu'on lui assure ses 50,000 livres sterl. à vie, et pour 10 ans à ses héritiers après sa mort. Les ministres lui disent: « Non; soyez roi si vous voulez, c'est tout ce que nous

pouvons faire; la Grèce est à vous, c'est à prendre ou à laisser; dites oui ou non. » C'est ce soir qu'on attend sa réponse. »

— On écrit de Londres: les causes et les circonstances que la rumeur publique assigne au suicide de lord Graves, forceront probablement le duc de Cumberland à se retirer pour quelque temps de la vie publique. Vous ne vous faites pas d'idée de la sensation défavorable que ce tragique événement a excité dans toute la ville de Londres. Nous apprenons à l'instant que le duc de Cumberland est subitement parti pour le continent. Ce prince passe généralement ici pour avoir eu des relations avec lady Graves. »

Lord Graves était né le 28 mai 1775: il hérita de son père, Thomas Graves, le comté de Londonderry, et épousa, le 27 juin 1803, lady Mary Baget, fille cadette d'Henry, premier comte d'Uxbridge; et sœur du marquis d'Anglesea, dont il eut neuf enfans. Sa seigneurie était le trésorier du duc de Sussex et un des gentilshommes de la chambre du roi.

D'après une note que la légation du Brésil à Paris a bien voulu nous transmettre, la blessure que l'empereur a reçue dans sa chute, serait moins grave, puisque, d'après l'assurance donnée par ses médecins, S. M. impériale serait entièrement rétablie dans vingt jours. L'impératrice n'a pas éprouvé la moindre atteinte. La contusion de la jeune reine de Portugal fut si peu de chose qu'elle a pu le lendemain aller visiter son auguste père; le prince de Leuchtemberg, qui, après l'empereur, avait été le plus maltraité se trouvait le 9 décembre, dans un état si peu inquiétant que les médecins assuraient que ce prince pourrait sortir avant huit jours. (Constitutionnel.)

Un résultat frappant de la comparaison du bulletin des lois, sous l'empire et sous la restauration, est que les dix années de l'empire ont produit 7358 lois ou arrêtés de moins que les neuf années du règne de Louis XVIII (2<sup>e</sup> partie), et 3091 de moins que les cinq années du règne de Charles X, qui viennent de s'écouler. Il est facile de voir aussi que si la proportion est observée, dans cinq ans le règne de Charles X aura produit plus de 26,000 lois ou ordonnances, c'est-à-dire près de deux tiers en sus de celui de Napoléon, dans un égal espace de tems.

Le bœuf gras qui sera promené a été acheté au dernier marché de Poissy. Il pèse 3,000 livres et a six pieds de haut; c'est sans contredit le plus beau bœuf qu'on ait vu depuis long-temps. Il a été acheté avec cinq autres bœufs, au prix de 1,100 fr. chaque.

Le journal du Havre rapporte le fait suivant:

« Le 29 novembre dernier, le brick l'Actif, que commande le capitaine Farouse, faisant voile du Havre aux Canaries, eut connaissance d'une petite embarcation qui paraissait avoir arboré un pavillon blanc et vouloir se diriger de manière à croiser l'Actif. Le capitaine Farouse manœuvra aussitôt pour aller à sa rencontre. Il l'atteignit bientôt et eut le bonheur de recueillir à bord de son navire, douze hommes, deux femmes et un enfant, presque mourant d'inanition. Tous les secours possibles leur furent prodigués, et ce ne fut que lorsqu'ils furent un peu rétablis, qu'ils purent raconter au capitaine Farouse, les circonstances malheureuses de leur navigation. »

Partis, il y avait douze jours, de St. Michel des Açores pour se rendre à l'île St. Georges, qui n'en est éloignée que de quelques lieues, ces malheureux s'étaient trouvés jetés au large par un coup de vent de Nord-Est, et sans autres provisions que les vivres qu'ils avaient pris pour une

traversée de vingt-quatre heures. Ces faibles ressources, quoique ménagées avec une parcimonie que leur inspirait l'effroi d'une mort prochaine, avaient été bientôt épuisées. Quand ils eurent le bonheur inespéré de rencontrer l'Actif, il y avait six à sept jours qu'ils manquaient d'alimens et d'eau, et ils étaient à près de 200 lieues de leur premier point de départ.

Un franciscain qui se trouvait au nombre de ces malheureux, avait été chargé par ses compagnons d'infortune de distribuer entr'eux le peu de maïs qui leur restait, et c'était grain à grain qu'il comptait la ration de chacun, calculée sur le nombre de jours de détresse qu'ils prévoyaient à souffrir. Mais lorsqu'à bord de l'Actif on a déshabillé ce moine pour le coucher et lui faire prendre le repos qui lui était nécessaire, on s'est aperçu qu'il avait les poches pleines de maïs: c'était tout ce qu'il était parvenu à rogner sur la portion de ses compagnons qui depuis six à sept jours ne recevaient plus ni maïs ni eau. »

— On mande de Calais, le 10 février:

« Un événement bien rare pour notre ville, puisqu'il ne s'est pas présenté depuis 1789, c'est que le port a gelé entièrement; en 1830, le froid a été si vif, que tout l'arrière-port, les bassins et la grande partie du chenal furent pris par les glaces. Aucun paquebot, aucun navire ne pouvant entrer ni sortir, les communications entre la France et l'Angleterre se sont trouvées interrompues pendant quatre jours. Cette interruption, en causant de grands dommages aux nombreux hôtels de la ville rendait inactifs une multitude de bras que le passage occupe. On résolut d'essayer de rompre les glaces, pour rendre l'entrée et la sortie libres, et l'on se mit à l'ouvrage avec ardeur.

Le vendredi, vers deux heures, le port présentait un spectacle des plus intéressans, même pour nous, calaisiens, habitués aux mouvemens maritimes. Qu'on se figure tout le rivage couvert d'immenses monceaux de glaces: le port, la ville, les dunes forment un tableau imposant par son uniformité, trente bâtimens restés immobiles sur une mer devenue solide; soixante hommes armés de haches, de barres de fer, de pioches, de longues perches occupés au milieu du chenal à rompre la glace, qui se détachait par fragmens énormes, ceux-ci, guidés par d'autres individus qui avec des gaffes, les empêchaient de s'échouer, descendaient majestueusement avec la marée et allaient s'enfouir dans l'océan, leur père commun. Le long de la côte voltigeaient une multitude d'oiseaux de mer attirés par la faim et le froid. Épuisés de fatigue, ils s'abattaient au milieu des brisans; mais meurtris par le choc, ils expiraient bientôt.

Nous avons maintenant de dégel. — Marie Poitevin, veuve Marcheteau, âgée de soixante-onze ans, convaincue d'avoir tué son fils d'un coup de pistolet, a été exécutée sur la place publique de Niort, le 13 du courant.

La Gazette d'État de Berlin a démenti les bruits répandus par quelques feuilles allemandes sur une prétendue protestation du nonce apostolique, à Vienne, contre le dépôt de la dépouille mortelle d'une archiduchesse protestante dans le caveau de la famille impériale d'Autriche. Ces mêmes bruits ont encore été démentis, d'une manière plus éclatante, par une lettre de Vienne, insérée dans un des derniers n° de la Gazette d'Augsbourg.

— On a appelé hier 12 février, à la première chambre du tribunal de première instance, l'affaire de M. de Maubreuil contre la liste civile et autres défendeurs. M<sup>e</sup> Germain, au nom de M. de Maubreuil, a demandé défaut contre les parties en

cause qui n'ont pas constitué avoué. M. l'avocat du roi s'est élevé contre ces conclusions, en prétendant que bien que la liste civile n'ait pas constitué avoué, on ne pouvait requérir défaut contre elle, parce qu'elle était toujours représentée par le ministère public. Il a demandé en conséquence la remise de l'affaire à six semaines; pour statuer sur ce défaut et sur le fond. Le tribunal, sans avoir égard à la demande de M. l'avocat du roi, a donné défaut contre la liste civile ainsi que contre M. de Talleyrand, qui n'avait pas constitué avoué. La cause a été mise au rôle pour être plaidée à son tour contre MM. de Vitrolles et Laborie, comparans par le ministère d'un avoué.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 FÉVRIER.

Chaque jour on a donné aux parens et aux amis des trois détenus des Petits-Carmes de nouvelles espérances qui ne se sont pas encore réalisées.

M. le juge d'instruction avait promis de demander pour M. de Potter, à M. Schuermans, la permission de parler sa vieille mère samedi dernier, en présence de M. Fontainas; cette permission n'a pas été accordée.

M. Barthels, l'un des rédacteurs du *Catholique*, a été arrêté à Gand; il est arrivé hier à Bruxelles et il a été tout de suite mis au secret.

Son frère lui a écrit un billet ouvert pour s'informer s'il n'avait pas besoin de linge ou de meubles; M. le juge d'instruction s'est refusé à lui faire transmettre ce petit billet.

M. Barthels sera interrogé aujourd'hui. (Belge.)

— On nous assure à l'instant que M. T....., avocat et homme de lettres très-distingué, attaché au ministère des affaires étrangères, vient d'être transporté à Bruxelles par la police de La Haye, sous mandat de dépôt. On le dit prévenu de délit politique. Cette affaire se rattacherait-elle à celle de l'honorable M. de Potter? (Idem.)

— Depuis plusieurs jours, nous n'avons reçu ni notre correspondance ordinaire et régulière de France; ni aucune lettre de l'intérieur par la poste. Cette subite et étrange interruption dans nos relations, à quoi l'attribuer? Comment se fait-il que jusqu'aux plus simples lettres d'affaires, tout ait au même instant cessé de nous parvenir? (Courr. P.B.)

— En annonçant l'arrestation de M. Barthels, le *Journal ministériel de Gand* ajoute: «ON le dit fortement impliqué dans la poursuite dirigée à charge de M. de Potter.» Comme cet ON le dit est charitable et libéral! Et avec quelle bonté d'âme les ministériels qui ne se hasardent pas à soutenir sérieusement l'existence de cette prétendue grande conspiration, ne rongissent pourtant pas d'insinuer qu'un citoyen qui n'a pas même encore été interrogé, serait néanmoins moins fortement impliqué dans une poursuite, qu'eux seuls ont provoquée! (Idem.)

— Hier ont commencé les plaidoieries dans l'affaire de M. l'abbé de Zinzerling. Le ministère public, dans un discours très-étendu, développe tous les faits à la charge des prévenus. M. van de Weyer, l'un des défenseurs de M. l'abbé de Zinzerling, répond aux imputations du ministère public. Il est probable que l'affaire ne s'est pas terminée hier. (Gazette des Pays-Bas.)

— Nous avons sous les yeux un petit livre intitulé *boekje aanwyzende de korpsen infanterie in het Koninkrijk der Nederlanden* ou petit livre statistique de l'infanterie dans le royaume des Pays-Bas. La première page indique le tableau des régimens classés par divisions, brigades et régimens. Nous y renvoyons MM. du *National* et consors pour y voir au juste la partialité du gouvernement dans le choix des commandans. Pour nous, nous y trouvons pour commandans de divisions tous hollandais, pour commandans de brigades un seul belge, et pour commandans des régimens également un seul belge. Qu'on dise après cela que le gouvernement est juste. Les membres des états, s'ils veulent y jeter un regard, verront la date où cette nouvelle organisation a eu lieu et combien le gouvernement a eu égard aux plaintes de la nation. (C. des P-B.)

— Le *Journal d'Anvers*, après avoir dit que les poursuites dirigées en ce moment contre des journaux de Bruxelles n'aboutiraient qu'à aigrir les esprits, cite ce passage du discours du ministre

de la justice en France lors de la discussion de la loi sur la presse en 1819:

«L'exercice du ministère public, quant aux délits causés par la presse, exigera dans les magistrats beaucoup de mesure, de réserve et même de sagacité. Il est à désirer, il est même nécessaire pour l'ordre social, pour le gouvernement surtout, que les procès auxquels donnera lieu l'usage de la presse soient rares; mais il est surtout d'une grande importance qu'ils soient *justement intentés* et justifiés par le succès. Si d'un côté il faut arrêter et réprimer la licence, il est aisé de présenter le tort que feraient d'une autre part, au gouvernement, des attaques trop fréquentes, téméraires et infructueuses.

«Autant sera utile pour la société, pour les mœurs, la condamnation d'un ouvrage reconnu dangereux, la proscription de tout principe destructeur, autant seraient mauvaises des poursuites *purement vexatoires* et qui n'auraient pour mobile que l'esprit de parti. Dans le premier cas, l'opinion publique soutiendra le magistrat poursuivant de son concours, de ses éloges et de sa reconnaissance: dans le cas contraire, tout l'intérêt sera pour l'accusé; et vous n'ignorez pas dans quel danger se place l'autorité quand ceux qu'elle poursuit sont d'avance absous par le public.»

— L'arrivée à Anvers de M. Aguado, a excité au plus haut degré la curiosité et l'attention du public de la bourse. Dans notre siècle tout positif et dans une ville de commerce et de spéculation, un homme qui a gagné 20 millions en quelques années, doit être nécessairement un grand personnage et en se frottant quelque peu contre lui, comme dit Mde. de Staël, on pouvait attrapper l'esprit et le bonheur des affaires.

— La présence de M. Aguado à Anvers, et celle d'un représentant de la maison Hope, donne une nouvelle importance à notre ville, devenue le siège d'un congrès financier. Mais pendant que l'Atlas espagnol était en Belgique, la rente espagnole dégringolait quelque peu à Paris et M. Aguado s'est empressé ce matin de voler à son secours. (J. d'Anv.)

— L'*Algemeen Nieuws-en-Advertentie-Blad* contient dans ses *Mélanges* une lettre dont voici la traduction littérale:

La Haye, 10 février,

La rédaction du *National* et ses correspondans à La Haye se montrent aussi maladroitement qu'odieusement dans leurs attaques contre M. de Stassart. Dans leur haine contre un homme qui est l'objet des vexations ministérielles, ils semblent ne pas comprendre que l'amertume de leurs attaques ne sert qu'à attirer davantage l'intérêt sur l'honorable député de la province de Namur. Aussi a-t-on montré une indignation générale contre leurs articles. Chacun se demande ce que M. de Stassart a fait après tout de si reprehensible en sa qualité de préfet des bouches de la Meuse. On est forcé de reconnaître que si la conscription était, pendant ces longues guerres entreprises et soutenues par Napoléon, un pesant et douloureux fardeau pour les familles, M. de Stassart n'en a pas moins jamais perdu de vue ce que lui prescrivaient l'humanité et la justice dans l'accomplissement des devoirs que les lois sur la conscription lui imposaient.

C'est à tort que le *National* fait à M. de Stassart un sujet de reproche de ce fait concernant un conscrit qui se disait épiléptique. L'épreuve à laquelle on le soumettait ne pouvait avoir aucune suite dangereuse et elle était indispensable pour constater si la maladie était véritable ou simulée.

Ne prêtant l'oreille à aucune séduction, ennemi des passe-droits et des abus, M. de Stassart a certes dû déplaire à beaucoup de grands seigneurs; mais les paysans l'estimaient pour son impartialité, pour son affabilité envers eux; et en général il était aimé de cette classe intermédiaire des citoyens.

Ce n'est pas sans raison que chacun maudit la domination étrangère, qui nous avait ravi notre indépendance politique et notre prospérité commerciale, mais il ne faut pas pour cela oublier les services signalés que M. de Stassart nous a rendus dans bien des circonstances difficiles. Nous devons reconnaître que son administration pourrait, sous bien des rapports, servir encore de

modèle aujourd'hui; et puisque beaucoup de personnes lui conservent encore de la rancune pour les désignations des gardes d'honneur, on peut se rappeler aussi qu'il mit tout en usage pour adoucir autant que possible, ce que ces étranges mesures avaient de rigoureux. Qu'en peut-il si des circonstances sur lesquelles il était sans influence rendaient vaines la plupart de ses bonnes intentions.

Dans tous les cas, je ne vois pas ce que peut avoir de commun la conduite du préfet d'aujourd'hui et celle du député indépendant d'aujourd'hui. C'est du présent et non du temps passé qu'il s'agit. Mais quand viendra l'époque où ceux qui s'arrogent le droit de juger les autres, considérant de plus près ce qu'ils peuvent valoir eux-mêmes, montreront plus de raison et de justice?

Un citoyen de La Haye (een hagenaar).

— La cour supérieure de justice de Bruxelles, vient de confirmer par arrêt rendu avant-hier matin, le jugement du tribunal de commerce du 4 juin dernier, par lequel les contrats de sociétés passés entre messieurs Doussaint, Basso, Heuschien, Koelman-Lauwers et Briard, pour l'exploitation de messageries dans le royaume des Pays-Bas et le grand duché de Luxembourg, ont été déclarés nuls: Cet arrêt, qui donne gain de cause à MM. Briard et Koelman-Lauwers, mérite de fixer l'attention du public en général et du commerce en particulier. Il décide plusieurs questions de droit importantes concernant la publicité qui doit à peine de nullité, être donnée aux contrats de société en nom collectif, d'après les art. 42, 43, 44 et 45 du code de commerce. (*Journal d'Anvers*.)

— Les journaux de Paris ont beaucoup parlé du froid extraordinaire qu'on a senti dans le midi de la France; une lettre d'Avignon, donnera une idée des maux qui en sont résultés.

«Depuis 1709 le froid n'avait pas été si intense, la gelée a commencé dès les premiers jours de novembre et a été croissant jusqu'au 27 décembre. Le Rhône a pris ce jour-là et a resté dans cet état jusqu'au 21 janvier. La débâcle a coupé plusieurs brises-glace du pont de la branche d'Avignon. Le 24, la débâcle a eu lieu sur la branche du Rhône du côté de Villeneuve et a emporté deux arcades entières du pont et en a ébranlé quatre autres. Du 1 au 7 février, le froid a repris avec une nouvelle intensité de près de deux degrés de plus. On traversait de nouveau les deux branches du Rhône sur la glace. La municipalité s'est déclarée en permanence et fait distribuer 3000 rations par jour; elle a fait établir des chauffoirs dans plusieurs quartiers de la ville, où on a mis des paillasses pour que les malheureux puissent y coucher. Tous les vins qui ne se trouvaient pas dans les caves ont gelé. L'hiver de 1789 fut aussi froid que celui-ci, mais il ne dura que 13 jours, aussi on n'a aucun espoir de sauver les oliviers; on craint même pour les grains ensemencés.»

— L'enseignement mutuel fait partout des progrès. En Sibirie une école militaire de cosaques, d'après le mode d'enseignement mutuel, compte maintenant plus de 300 élèves, auxquels on monte les mathématiques, la géographie, le dessin et les principes de l'histoire, relatifs à l'économie rurale. M. le général Banisfski est directeur de cet établissement.

On voit par les nouvelles de Bruxelles que le vertige continue. Car quel autre nom donner à ce qui se passe aujourd'hui en Belgique? Quelle cause raisonnable assigner à de pareils faits? Si ce n'est de la folie, qu'est-ce donc? Où est le but? Que M. Van Maanen ne recule pas en idée devant le bannissement ou le supplice de M. de Potter et de bien d'autres, nous sommes disposés à le croire; car à l'égard de M. Van Maanen notre cupidité va loin. Mais a-t-il pu se flatter un instant du succès? Ignore-t-il plus que nous que pour prononcer une telle condamnation un juge belge devrait être descendu au dernier degré d'opprobre? Ignore-t-il que celui qui condamnerait M. de Potter aux peines dont on le menace serait en Belgique un homme aussi déshonoré qu'un meurtrier ou un voleur de grands chemins? Non, M. Van Maanen sait cela comme nous. Qu'a-t-on donc voulu Effrayer? lire quelques lettres? Se serait-on seulement imaginé que le grand mouvement politique des esprits repose sur la mesquinerie de quelques

ressorts secrets? Ils sont assez incapables de comprendre l'époque actuelle et assez antipathiques à son caractère pour le croire? Mais pourquoi s'arrêter à une supposition plutôt qu'à une autre? Quelle supposition est au-dessous de pareils esprits? Ont-ils fait autre chose que des bévues depuis quelques mois? Celle-ci ne va-t-elle pas d'elle-même tourner encore une fois à leur confusion? Plaignons nos amis qui en souffrent momentanément et puisse la sympathie publique soutenir leur courage. Mais ne regardons pas comme un malheur sans compensation pour la cause du pays, de voir tant de sottise s'unir à tant de méchanceté, et la mesure se combler avec une telle rapidité que déjà nous préjudicions aux violences de don Miguel. La Belgique avait à payer le prix de quelques années d'indifférence politique. L'épreuve ne peut plus être longue, mais grâce à M. Van Maanen et à ses dociles et respectables agens l'effet en sera profond.

D'UNE NOUVELLE ALLIANCE AVEC LES CATHOLIQUES.

Avant d'examiner autrement la lettre pastorale de l'évêque de Liège, nous ne pouvons nous empêcher de soumettre à nos lecteurs une observation préalable qui beaucoup d'entr'eux sans doute auront déjà faite. On a fait un crime dans les journaux ministériels à l'opposition libérale de s'appuyer sur les catholiques pour marcher au renversement du despotisme ministériel, à l'établissement de toutes les libertés. On n'avait pas assez d'épithètes pour qualifier cette union qui, d'ailleurs, aurait pu trouver, pour sa justification, plus d'un exemple dans l'histoire, même contemporaine. C'était là, comme on sait, une alliance monstrueuse, catholico-bonnet-rouge, apostolico-démagogue; bref il n'y avait point assez d'injures pour combattre la faction qu'on n'a jamais, il est vrai, combattue qu'avec cela. Notez, en passant, que dans toute cette guerre de mots faite à l'alliance, on n'a pas trouvé à reprocher aux catholiques une seule ligne en opposition avec les principes les plus rigoureux et les plus larges de la liberté politique, tandis qu'on pourrait défer de découvrir dans nos colonnes, à nous libéraux, un seul mot d'où l'on ait pu induire notre renonciation à aucun de nos principes philosophiques.

Voilà ce que n'ont jamais voulu voir nos antagonistes, tant la passion ou la mauvaise foi les dominaient, et on a continué d'écrire dans les journaux ministériels: Fi des catholiques qui demandent avec les libéraux liberté en tout et pour tous, ce sont des monstres, des hypocrites; fi des libéraux qui demandent la liberté en tout et pour tous avec les catholiques, ce sont des fourbes ou des fous.

Mais en voici bien d'une autre: Des catholiques, nouveaux venus dans une province qui a fait depuis deux ans d'immenses progrès en politique constitutionnelle, se mettent à précher la croyance au droit divin, le dévouement sans borne au pouvoir et à ses agens.

Voilà les bons, les vrais, les fidèles catholiques! Point de dangers à craindre de ceux-là, point de défiance à en prendre, point d'injures à leur adresser. Voyez plutôt avec quel délice les journaux officiels s'emparent des doctrines de notre prélat. C'est la rosée qui vient féconder le sol ministériel, c'est la manne qui tombe du ciel au désert. Vive Rome, quand elle prêche le droit divin! Rome n'est factieuse, Rome n'est jésuite, Rome n'est ultramontaine, que lorsqu'elle est libérale. Mais que l'union est bonne avec Rome, dévouée au pouvoir et à ses agens quelqu'ils soient, à Ferdinand et à don Miguel, aux van Maanen et aux Kersmackers présents et futurs!

Donc maintenant deux alliances. L'une, comme on dit, *Catholico libérale*, l'autre, comme on pourrait dire, *Catholico ministérielle*. Public impartial, voyez et jugez. Mais notez surtout la bonne foi et la marche conséquente de nos ministériels. N'est-il pas plaisant de voir ces soi-disant soutiens de la philosophie, ces ennemis irréconciliables de l'ultramontanisme, vaincre toute repugnance et se jeter dans les bras de Rome à la première lueur de doctrine servile échappée de notre palais épiscopal? Nous en sommes fâchés pour M. van Bomme; franchement l'alliance aurait mieux aimé le compter pour elle que contre elle. Mais puisque, tout en recommandant le contraire, notre évêque se mêle

aux affaires séculières, et puisque les doctrines politiques qu'il professe ne sont, à tout prendre, que les doctrines du message du 11, si même elles ne valent moins, il faut bien qu'il se résolve à se voir, dès son arrivée parmi nous, jeté au milieu des débats politiques.

La lettre pastorale aura d'ailleurs pour effet de dessiner plus franchement les positions. En forçant les ministériels à dépouiller cette espèce de vernis philosophique dont ils cachaient encore leur servilisme et l'excusaient même à certains yeux, elle les a mis tout à fait à nu, et perdus sans retour. Elle fournira aussi, espérons-le, aux catholiques l'occasion de prouver que la foi aux dogmes religieux n'implique pas l'obéissance aux doctrines politiques; et les libéraux seront enfin à même de montrer, comment en séparant la question religieuse de la question politique, ils n'ont jamais entendu avoir pour alliés que les amis des libertés modernes, que les ennemis des doctrines de la Camarilla. Ch. Rogier

NÉCROLOGIE.

La Belgique vient de perdre un de ses artistes les plus distingués. M. Odevaere, peintre du roi, est mort le 9 février. La veille de sa mort, dit un journal, il assistait au théâtre aux exercices des Alcides français; en rentrant chez lui, il parut fatigué des émotions trop vives que ce genre de spectacle lui avait causées; bientôt il s'assoupit, mais d'une manière si alarmante que son épouse effrayée fit aussitôt appeler les médecins. Tous les secours de l'art furent inutiles, et, vers cinq heures du matin, il avait cessé d'exister; ses derniers instans ne furent troublés par aucune douleur physique; les impressions qu'il éprouvait étaient plutôt douces, comme il le disait lui-même, et son imagination ardente qui l'avait porté avec tant de charme vers les arts, parut se réveiller pour jeter encore quelques reflets sur ses derniers instans.

M. Joseph Denis Odevaere était né à Bruges en 1778. Il étudia le latin dans un collège de Bruges; mais s'appliqua surtout à suivre les cours de l'académie de dessin de cette ville. Cette académie venait d'être illustrée par le beau talent de M. Suvée, de Bruges, directeur de l'académie française à Rome, M. Odevaere marcha sur ses traces avec une infatigable ardeur. Il alla continuer ses études à Paris, où il supporta, avec courage et gaieté, une vie de travail et de privations. Bientôt ses efforts furent récompensés, son tableau de la mort de Socrate lui valut le grand prix de l'institut de France et la pension à l'académie de Rome. On se rappelle encore à Bruges, la fête publique qui accueillit M. Odevaere lorsqu'avant de partir pour l'Italie il vint passer quelques jours dans sa ville natale. Cet événement excita, au sein de l'académie de dessin de Bruges, une émulation profonde. Peu d'années après, deux autres élèves de cette école furent également couronnés à Paris.

Après avoir passé six années en Italie, M. Odevaere se fixa dans les pays-Bas où il obtint le titre de peintre du roi et celui de chevalier du lion Belgique. La passion de son art et celle du travail semblaient chez lui s'accroître encore avec l'âge. Depuis 1815, outre un grand nombre de portraits et plusieurs tableaux d'églises qui se trouvent à Bruges, on lui doit la présentation de *Raphael au pape Jules II*, le triomphe de *Cimabue*, *Missolonghi*, le dévouement de *Canaris*, tableaux de chevats, et cinq tableaux de la plus grande dimension: la bataille de *Waterloo*, la bataille de *Nieuport*, l'origine de la maison d'*Orange*, l'embarquement de *Thémistocle*, et l'inauguration du roi en 1815.

M. Odevaere avait suivi à Paris l'école toute jeune alors et toute réformatrice de David dont il adopta les principes. Il s'était dévoué à son maître avec tant de sympathie qu'un jour, dit-on, à Paris, il exposa volontairement sa vie pour sauver celle de David. Pendant l'exil de David à Bruxelles, il lui continua les soins et le dévouement de la plus vive amitié.

M. Odevaere avait le travail d'une grande facilité. La composition de ses plus grands tableaux était pour lui une véritable improvisation. Né dans une province où la culture de l'esprit était peu en honneur, il avait le goût de l'instruction et fut un des artistes les plus lettrés de la Belgique. Son élocution avait une aisance et une grâce remarquables. Sa conversation était chaleureuse, cordiale et souvent pleine d'enjouement. Cette gaieté de caractère, qui ne l'abandonnait jamais, se produisait quelque fois avec la plus piquante originalité. Il parlait avec facilité plusieurs langues modernes.

M. Odevaere était bon, aimant, bienfaisant, accessible à tous les sentimens généreux. Ses amis seront long-temps à oublier l'égalité et la facilité de son caractère, l'abandon de sa conversation et surtout la chaleur de cœur qu'il leur donnait. Par une idée heureuse et délicate, les restes de cet artiste viennent d'être déposés à côté de ceux de David son maître et son ami. Duval

Le concert que doit donner le jeune Prume est fixé à samedi prochain. Nous pensons qu'il suffit d'en indiquer l'époque pour rappeler à tout Liégeois le talent de l'enfant virtuose, les espérances qu'il fait concevoir et les encouragements qu'il mérite. Prume est un de ces prodiges de précocité que nous applaudissons avec enthousiasme, et dont un sentiment d'orgueil patriotique nous fait adopter l'avènement. Chez lui l'habileté de l'exécution révèle autre chose qu'une aptitude heureuse à surmonter les difficultés de l'instrumentation. On voit que l'intelligence anime et suit les progrès de son talent. Elle le soutient, et pour qui l'a entendu, la destinée musicale du jeune virtuose ne peut être incertaine.

Prume n'a jamais demandé à ses compatriotes de l'aider à marcher vers le but que lui assigne la bonne direction de ses études. Il a jusqu'à ce jour évité la nécessité de se produire et d'être au profit du présent. Ses dispositions qu'il faut avant tout silencieusement cultiver pour un autre âge. Il le doit à un bonheur de situation qui concentre pour lui sur un seul le sentiment de la reconnaissance et qui le rend par là même plus efficace.

Aujourd'hui-même, s'il se présente comme spéculant sur sa jeunesse et sur l'intérêt que le public a bien voulu lui témoigner, c'est par un motif qui doit doubler, ce nous semble, l'attrait déjà puissant de la soirée qui se prépare. Prume, âgé de treize ans, a conçu l'idée de consacrer les premiers fruits de son talent à l'éducation de son frère. D'où peut sortir, si ce n'est d'un cœur pur et fait pour les beaux arts, cette inspiration généreuse? S'élever par sa propre force, et tendre la main à ceux qu'on laisse derrière soi; ne pas attendre même qu'on se soit fait une place pour offrir ce secours; dépenser à l'avancement d'un autre les efforts que tant d'hommes gardent pour leur propre avancement; comprendre, si jeune, le devoir d'une paternité prématurée... C'est chose rare et qui doit être notée. C'est pour l'enfant un jugement favorable de la conduite qu'il tiendra dans le monde. C'est une œuvre d'homme de bien, à laquelle chacun s'empresse sans doute de prendre part et à laquelle nous nous tiendrons heureux de nous être associés en la signalant au public. F. Rogier

M. N. Ponsard, de Malmédy, connu déjà par son beau talent pour la lithographie, vient d'être honoré par S. A. R. le prince royal de Prusse, de la lettre suivante, écrite en français:

« Je viens de recevoir les premières livraisons de votre voyage pittoresque dans le bas Rhin, et je vous prie d'ajouter mon nom à la liste des souscripteurs pour votre intéressant ouvrage, qui annonce un talent bien distingué. Il me fait un plaisir de vous accorder la permission de me dédier la prochaine pierre, qui nous donnera la vue de la ville de Schleyden; et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »  
Berlin, ce 23 janvier 1830.

(Signé) Frédéric Guillaume, prince royal.

Cette haute marque de faveur, qui prouve de nouveau la protection que S. A. R. aime à accorder aux arts, qu'elle sait si bien apprécier, procure une satisfaction particulière, aux habitans de Malmédy et de l'Eifel, pays intéressant sous bien de rapports, dont la culture a fait des progrès sensibles.

Les nombreux amis de l'estimable artiste espèrent, qu'honoré ainsi et fort d'une approbation si brillante, il sentira un élan nouveau pour la continuation d'un ouvrage dont les premières livraisons se font remarquer aussi bien par leur belle exécution que par leur modique prix. (Art. communiqué.)

PROVINCE DE LIEGE. — INDUSTRIE NATIONALE.

Exposition publique à Bruxelles au mois de juillet 1830.

Les états députés de cette province, par suite à leur circulaire du 19 septembre dernier, rappellent aux chefs d'établissements, fabricans, artistes, etc., que jusqu'au 20 avril prochain, ils sont admis à déposer, soit au greffe de l'administration provinciale, soit au secrétariat de l'administration de leur ville ou commune, où des registres sont ouverts pour leur inscription, les objets qu'ils veulent soumettre à l'examen de la commission d'experts, chargée de décider quels produits de notre industrie, dans l'étendue de cette province, pourront ou ne pourront pas être admis, pour être envoyés à l'exposition générale, qui sera ouverte au mois de juillet 1830, dans la ville de Bruxelles.

Il sera joint à chaque objet, un certificat ainsi conçu:

PROVINCE DE LIEGE. — Commune d...

L'administration locale de la . . . . . d . . . . . certifiée par le présent que aujourd'hui le . . . . . est comparu devant elle le . . . . . fabricant, artiste, inventeur, etc., demeurant dans la . . . . . de . . . . . lequel a déclaré, que les objets ci-après désignés, qu'il se propose d'envoyer ici à l'exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, ont tous été confectionnés dans sa fabrique ici établie (son atelier, etc.) par lui-même ou sous sa direction.

En foi de quoi le présent certificat a été muni du sceau de cette ville (commune) et de la signature du président de l'administration locale.

A Liège, . . . . .

DÉSIGNATION DES OBJETS.

Province de Liège. . . . . N°

INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENTS.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que son bureau est ouvert pour le paiement des intérêts de cautionnements du deuxième semestre de 1829, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin jusqu'à midi.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 16 février. — A 8 heures du matin, 4 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 3 de grés id.

Un journal publie le fragment suivant d'un ouvrage inedit intitulé *la Contemporaine en Egypte*, par l'auteur des *mémoires d'une contemporaine* :

« J'avais, je l'avoue, une grande curiosité de voir ce pacha, dont nos feuilles exaltent à l'envi, les hautes capacités, et qu'un de mes amis intimes, homme de beaucoup d'esprit m'avait assuré être aimable.

« Mou avis a toujours été qu'on juge mal les princes à une audience ou tout est prévu, calculé selon les lois de l'étiquette, froide déité qui exerce son pouvoir sous la tente du chef du tribu comme au divan oriental et dans les palais de Londres et de Saint-James. Loin de les braver donc, je refusai les honneurs de la présentation, si faciles à obtenir. Je préférais observer et voir le pacha répondant à d'autres, plutôt que d'avoir moi-même à répondre par interprète à ce prince.

« J'ai vu de fort près la physionomie fine et spirituelle de Mahomet-Ali qui, dans les réceptions, contraste si fort avec l'air froid et servile de l'immobile Boghos, interprète et premier ministre du pacha. Je voyais beaucoup de vivacité, d'intelligence dans l'expression, même de l'amabilité dans ses accents. Tout cela se perdait dans le phlegme respectueusement glacial du drogman.

« Mahomet-Ali est bon père : un jour je le vis se complaisant dans les caresses d'un de ses jeunes fils avec une naïveté de bon-homme qui eût pu fournir une comparaison avec l'amour paternel du bon Henri. M. Mimaut, notre consul actuel, aussi distingué comme littérateur qu'il l'est par ses talents diplomatiques, M. Mimaut m'assurait qu'il y a infiniment d'esprit, de grâce et de finesse dans la conversation habituelle de Mahomet-Ali, tout en m'accordant que cela perdait beaucoup par la traduction. »

« Le pacha est toujours costumé avec goût et une simplicité élégante. Aussi, son maintien est celui d'un prince musulman accoutumé aux honneurs ; debout et marchant, comme je l'ai vu au chantier de la marine, il y a dans le maintien de ce prince un dégagé qui m'a surpris.

« Mahomet-Ali reçoit parfaitement tous les étrangers présentés par leurs consuls respectifs. Quelquefois j'ai remarqué qu'un air d'ennui et d'impatience contracte la mobile physionomie de Mahomet-Ali ; notamment un jour où l'un de ces messieurs tâcha d'expliquer à ce prince par combien de mains passe une épingle avant d'être confectionnée. On lisait sur la figure de Mahomet-Ali : tant d'ouvriers pour une épingle ! on n'en fabriquera pas dans mes états ; j'aime mieux faire creuser des canaux et construire des frégates. »

La chambre de commerce et de fabrique de Liège, invitée par la noble et honorable députation des états à coopérer, par son influence, au succès de l'exposition des produits de l'industrie nationale qui aura lieu à Bruxelles, le 15 juillet prochain, croit devoir faire remarquer aux nombreux manufacturiers, artistes, ouvriers, etc., de cette province, que l'exposition comprendra non-seulement les produits qu'une grande perfection de travail rend dignes d'attention, mais particulièrement ceux que les besoins et les usages de la vie commune réclament constamment, et qui, se distinguant par leur bonté, leur utilité et la modicité des prix, se recommandent comme articles d'un débit assuré, soit pour la consommation intérieure, soit pour l'exportation comme articles de cargaison.

La grande part qu'a obtenue la province de Liège dans la distribution des prix à l'exposition de Harlem, doit engager les manufacturiers, artistes, etc., à profiter de l'avantage d'une exposition placée à peu de distance et dans une ville où elle ne peut manquer d'attirer un grand concours de nationaux et d'étrangers. — Liège, le 12 février 1830.

Le président, Henri Orban.

Le secrétaire, Frédéric Gilman.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, du 15 février.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Décès 4 garçons, 3 filles, 4 hommes, 7 femmes, savoir : Joseph Paul Falloise, âgé de 86 ans, militaire pensionné, rue Gerardrie, veuf de Marie Catherine Boscage. — Joseph Mottet, âgé de 76 ans, coutelier, rue Saint-Severin, veuf en 2me. noces de Agnès Goffart. — Michel Georges, âgé de 71 ans, journalier, rue de la Syrène, veuf de Marie Agnès Libon. — Joseph Bertrand, âgé de 45 ans, musicien, rue Pierreuse, époux de Marie Anne Antoinette Berninolin. — Marguerite Pagnoul, âgée de 87 ans, herbière, rue du Vert-le-jeu. — Marie Lambertine Debusson, âgée de 73 ans, rue Saint-Hubert, veuve de Gilles Nossent. — Marie Divid, âgée de 73 ans, journalière, rue du Palais, veuve d'Ambroise Berger. — Catherine Dister, âgée de 66 ans, hôteuse, faubourg Sainte-Marguerite, veuve de Louis Thomas. — Jeanne Gauthier, âgée de 66 ans, journalière, rue Longdoz, épouse

de Nicolas Simonis. — Marie Leloup, âgée de 60 ans, journalière, rue Basse-Wez, veuve de Mathieu Defresne. — Anne Joseph Borlé, âgée de 33 ans, faubourg Ste-Marguerite, épouse de Hubert Joseph Barbier.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### SALLE DE SPECTACLE.

Dimanche 21 et mardi 23 février, GRAND BAL paré et masqué.

On a PERDU un jeune CHIEN d'arrêt, barbe sale, tête brune, corps blanc, tâche brune sur le flanc, répondant au nom de ROB. Récompense à qui le reconduira au n° 369, rue du Pot d'Or. 915

On a PERDU à Liège, un CACHET, cornaline rouge, et de Verviers à Lambermont, une grande CLEF topase. La personne qui remettra l'un ou l'autre de ces objets à l'enseigne du Sauveur rue Neuve, n° 979, recevra une bonne récompense.

J. OLIVIER, teinturier, rue Hors-Château, au Dragon d'Or, élève et successeur de M. Noël Delosse, son aïeul, continue à teindre laine, coton, draperie, etc. Il vient de joindre à son établissement une machine à décatir les draps, à sa nouvelle méthode, et à dégraisser.

Il espère justifier, par ses soins, son activité et la modicité de ses prix, la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 926

( ) A VENDRE une MAISON, avec environ 35 perches de jardin et terre, située en lieu dit PONSAY, à Bressoux, commune de Grivegnée, tenant au Chaina dit Queue d'Oignon, à Chantraine et Balance. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège.

Une SERVANTE munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter rue Haute-Sauvenière, n° 854. 918

Jolie MAISON de CAMPAGNE avec jardin, prairie et bosquet, située au Bois de Breu, à LOUER. S'adresser rue Basse-Sauvenière, n° 837. 920

A LOUER pour le premier mars prochain, un JARDIN avec MAISONNETTE, idem une remise ; pour le 24 juin prochain, un QUARTIER indépendant, composé de cinq pièces au rez-de-chaussée et un jardin. Le tout situé à Sainte-Claire. S'adresser près du Palais, n° 879, où il y a une belle et neuve DEMI-FORTUNE à VENDRE. 924

HUITRES anglaises chez FRANCKX, rue Ste-Ursule au Coeur d'Or

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises vertes à 1 fl. 30 cents, chez L. ANDRIEN, fils Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n° 320. 214

A LOUER de suite, une grande et commode MAISON avec un vaste jardin, située sur la place St-Lambert, à HERSTAL. S'adresser au n° 4, à Coronmeuse, ou au n° 1109, sur la Batte, à Liège. 837

### 80 Immeubles à vendre par appropriation forcée.

1° Une maison, annexes et dépendances, sise en lieu dit Thier-de-Mont, commune de Dison, canton de Limbourg, arrondissement de Verviers, district communal du même nom, occupée par Jean Colo, Paschal et Jacques Franck.

2° Un jardin annexé à ladite maison, ne formant avec celle-ci qu'un seul et même ensemble, également situé au Thier-de-Mont, même commune, district et arrondissement que dessus, contenant environ deux perches et treize mètres.

La saisie desdits immeubles a été faite par procès-verbal de Jean Walthère Piroux, huissier près le tribunal de première instance séant à Liège, domicilié audit Limbourg, en date du seize janvier mil huit cent trente, enregistré à Verviers le surlendemain, transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le vingt-trois du même mois de janvier 1830, et au greffe du tribunal de première instance de Liège le six février même année, à la requête de M. Auguste Noël, receveur des contributions directes, des accises, droits d'entrée et de sortie, domicilié dans la commune de Jalhay, sur Marie Agnès Dedoyard, ménagère, sans profession, et Pierre Jacques Lovegnez, son mari, garçon foulon, tous les deux domiciliés dans la commune de Baclon.

Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, reçu en brevet par M. Marck, notaire à Dison, le 28 décembre 1829, enregistré le 31 du même mois.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière ont été laissées ledit jour seize janvier 1830, 1° à M. N. Buchet, greffier de la justice de paix du canton de Limbourg, 2° à M. J. F. Lejeune-Vincent, assesseur de la commune de Dison, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de première instance séant à Liège, le lundi 22 mars 1830, aux dix heures du matin.

M<sup>e</sup> Clément-Joseph WATHOUR, avoué près ledit tribunal, domicilié rue Agimont, à Liège, occupe dans la présente pour ledit M. Auguste Noël, créancier poursuivant.

C. WATHOUR, avoué.

## PROVINCE DE LIEGE.

Réadjudication de barrière. — Le 24 février courant, onze heures du matin, à l'hôtel des états à Liège, il sera procédé, par devant M. le conseiller d'état, gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef de waterstaat, et de M. l'inspecteur provincial de l'enregistrement, à la réadjudication de la barrière n° 2 de Montegnée, établie sur la route provinciale de Bierset, pour un terme d'une année, prenant cours au 4<sup>er</sup> avril prochain, et finissant au 31 mars 1831.

Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges, d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, à ceux de MM. les commissaires de district et à tous les bureaux de barrières.

A Liège, le 10 février 1830.

Vente après le décès de M. Philippe Joseph Marc.

Jn.-Bapte. LARDINOIS, agent d'affaires et entrepreneur de ventes, vendra le 17 et 18 courant, à 2 heures après-midi, à la maison presbitériale de St-Denis, rue de l'Écluse, n° 714, les objets MOBILIERS énumérés ci-dessous :

### Première vacation

« Argenterie ; porcelaine ; fayences, régulateur ; matelas ; linges ; commodes en acajou ; secrétaire, garde-robe, tables, chaises, très-beau poêle ; enfin beaucoup d'autres meubles et ustensiles de cuisine de toute espèce. » Il sera aussi vendu les vins suivant de 1827 : « Vosne, Corton, Romanée, Melle ; vin du Rhin de 1815. »

### Seconde vacation.

Gravures. — Bons livres. Le catalogue se distribue chez l'entrepreneur de la vente.

Un JEUNE HOMME d'une famille respectable, ayant de long-temps géré les affaires de commerce, muni de bons certificats, DESIRE se PLACER sur un bureau de négociant. — S'adresser à l'hôtel du Petit Pavillon, n° 320, rue Souverain-Pont.

A LOUER à des conditions avantageuses, et pour en tout ou en partie, un QUARTIER tout-à-fait indépendant. S'adresser place St-Jean-en-Isle, n° 819.

82 Vente de Meubles, Bestiaux, instrumens aratoires, etc.

Les mercredi et jeudi, 24 et 25 février 1830, à 10 heures, M. J. F. RADELET, cessant l'exploitation de la FERME du château d'OGREE, y fera vendre aux enchères par le notaire GILON, le beau mobilier qui garnit cette dite ferme, savoir : 5 bons chevaux, 14 bêtes à cornes, 200 bêtes à laines, chariots, charrettes, tombereaux, attirails de labour, de granges et de chevaux, quantité de meubles meublants, etc.

A crédit moyennant caution. Le premier jour on vendra les bêtes, chariots et attirails et le second les meubles.

## LIBRAIRIE DE J. DESOER, A LIEGE.

### EN VENTE :

TARIF pour la réduction des CENTS et FLORINS des Pays-Bas (depuis 1 cent jusqu'à 4500 florins) en ancienne monnaie de Liège ; et des anciens SOUS et FLORINS de Liège (depuis un liard jusqu'à 2000 florins) en nouvelle monnaie du royaume, à raison de 56 cents pour un florin de Liège.

On y a joint des comptes faits pour réduire les COURONNES de France et les pièces de CINQ FRANCS (depuis un franc jusqu'à 100) en monnaie des Pays-Bas. Une grande feuille. Prix P.-B. 20 c.

Nouveau TARIF pour la réduction des LIARDS et SOUS en ancienne monnaie de Liège, en CENTS et DEMI CENTS des Pays-Bas, 4 feuille. 8 c.

La première livraison du MANUEL DE LA METALLURGIE DU FER, par Karsten, 2<sup>e</sup> édition, sera mise en vente ce soir, chez L. Mahoux, P.-J. Collardin, J. Dessain, H. Dessain, Guilmard et Cie. au prix de 1 fl. 70 c. L'ouvrage aura 6 livraisons, accompagnées de 18 planches dessinées par l'auteur.

## COMMERCE.

Bourse de Paris, du 13 février. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 109 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 65 c. — Actions de la Banque, fr. 0/0 c. — Emprunt royal d'Espagne 1829, 87 fr. 0/0. — Emprunt d'Haïti, 465 fr. 00 c.

Bourse d'Anvers, du 15 février. — Cours des Effets des Pays-Bas.

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 62 1/2
Obl. syndicat, 4 1/2, 000 0/0
Dette dom., 2 1/2, 99 0/0 P
Act. S. Com., 4 1/2, 92 0/0

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1/2 perte		
Londres.	12 22 1/2	P 12 15 0/0	P
Paris.	47 3/8	A 47	A 46 7/8
Francfort.	36 0/00	35 13/16	P 35 9/16
Hambourg.	35 0/00	A 34 13/16	P 34 11/16

Escompte 4 p. 0/0.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.